

Québec, le 23 octobre 2014

Note de : Jean-Marc Fournier
Ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes
et de la Francophonie canadienne
Ministre responsable de l'Accès à l'information
et de la Réforme des institutions démocratiques

Objet : Dépôt d'une pétition pour une modification de la Loi constitutionnelle
de 1982

Madame, Monsieur,

Le 25 septembre 2014, le député de Granby déposait à l'Assemblée nationale une pétition signée par 46 pétitionnaires demandant au gouvernement d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par l'insertion, après l'article 26, de ce qui suit :

« 26.1 (1) Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec la protection et la promotion de la nation québécoise au sein du Canada

(2) Pour l'application du paragraphe (1), la nation québécoise comprend notamment :

- a) Une majorité d'expression française;
- b) Une culture unique de nature francophone
- c) Une tradition de droit civil
- d) Un système d'éducation typique
- e) Un ensemble d'institutions particulières

(3) Le rôle de la législature et du gouvernement du Québec de protéger et de promouvoir la nation québécoise visée au paragraphe (1) est confirmé. »

De 1763 à 1774 et de 1840 à 1867, l'évolution du Canada, tel un balancier, a été marquée de reculs et d'avancées. En réaction au recul, les décideurs ont toujours réaffirmé la spécificité québécoise comme faisant partie de la réalité canadienne.

.../2

Depuis l'adoption de la Constitution en 1982, plusieurs signes nous permettent d'anticiper aujourd'hui un retour du balancier :

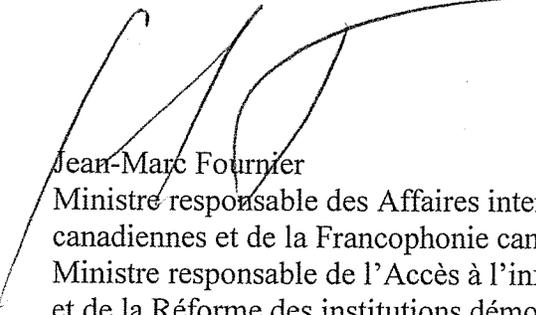
- En 1991, l'entente McDougall–Gagnon-Tremblay a confirmé nos pouvoirs en immigration et, incidemment, l'interculturalisme comme mode d'intégration des nouveaux arrivants au Québec.
- En 2004, l'entente sur la santé a notamment reconnu le fédéralisme asymétrique qui permet l'existence d'ententes et d'arrangements adaptés à la spécificité du Québec.
- La Chambre des communes a reconnu, en 2006, que nous formons une nation au sein d'un Canada uni.
- La même année, le Canada nous a octroyé un siège à l'UNESCO.
- Plus récemment, la négociation du traité de libre-échange avec l'Europe a été menée conjointement avec les provinces.
- Cette année, en matière de formation de la main-d'œuvre, le Québec a exercé un retrait avec compensation.

Une évolution du même type a été menée par la Cour suprême. Il faut relire ses récents avis pour constater avec quelle vigueur la Cour reconnaît le caractère fédératif de notre Constitution, de même que la spécificité du Québec.

Le Québec de l'avenir est déjà visible. Une nation dans une fédération. Avec une langue, une culture, un droit civil et des valeurs sociales distinctes. C'est une société pluraliste qui a fait le choix de l'interculturalisme depuis longtemps.

Dès le moment où l'un de nos partenaires fédératifs souhaitera relancer une discussion constitutionnelle, nous pourrons inscrire cette réalité dans un geste d'acceptation expresse de reconnaissance.

C'est dans ce contexte que nous prenons note de la modification recherchée dans cette pétition.



Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales
canadiennes et de la Francophonie canadienne
Ministre responsable de l'Accès à l'information
et de la Réforme des institutions démocratiques